

COMMUNE DU MUY

AM/PM/2025 N°020

**ARRETE DU MAIRE**

Réglementation particulière au stationnement devant le N°133, RDN7  
Pour cause de déménagement  
Samedi 8 mars 2025

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 3 mars 2025 par madame Christine VEDRENNE sise 135, RDN7 – 83490 Le Muy, sollicitant la réservation de deux places de stationnement devant le N°133, RDN7 - 83490 Le Muy, afin de pouvoir effectuer son déménagement qui a lieu le samedi 8 mars 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

**ARTICLE 1** : Deux places de stationnement sont réservées du vendredi 7 mars 2025 20h00 au samedi 8 mars 2025 à 18h00 devant le N°133, RDN7– 83490 Le Muy, dans le cadre du déménagement.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

**Aucun dépôt de matériaux n'est toléré sur le domaine public.**

**ARTICLE 3** : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4** : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Pétitionnaire
- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- 

**Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site internet : [ville-lemuy.fr](http://ville-lemuy.fr)

LE MUY, le 3 mars 2025

Date :

0.6 MARS 2025

Le Maire,

Liliane BOYER

